Image not found or type unknown

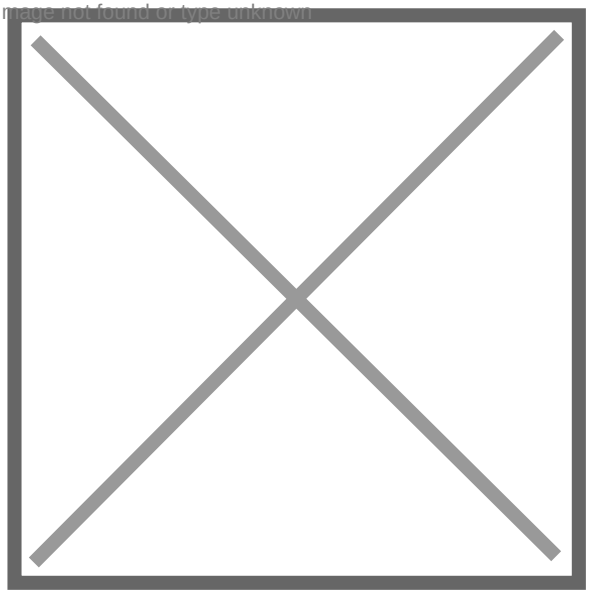

Vente d'objets après signature du compromis

Par **Val060**, le **16/06/2010** à **17:17**

Bonjour,

J'ai signé un compromis de vente pour une maison dans laquelle je dois emménagé dans un mois. Les vendeurs ont voulu se rétracter car leurs enfants leur ont dit qu'ils ne la vendaient pas assez cher.

A présent, les vendeurs nous contactent pour nous "vendre en plus" : le store de terrase fixé au mur, le soufflant de la cheminée ouverte, le barbecue scellé du jardin, une fontainer fixée à un pignon du mur de la maison (...).

Ont-ils le droit de les vendre à part du prix de la maison svp ? Ces choses ne font-elles pas partie du prix de vente ? Merci à l'avance pour votre réponse.

Sincères salutations,

Valérie Cuvillier

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés